

Covid-19. Face aux risques d'infarctus, le ministère de la Santé suspend le vaccin Janssen

24/02/2022 08:53

Le ministère de la Santé vient de suspendre provisoirement les injections de vaccin Janssen suite à une recommandation de la HAS sur les risques d'infarctus du myocarde liés aux injections.

Vaccin Janssen : la Haute Autorité de Santé alerte sur les risques d'infarctus

Après des [interrogations soulevées](#) quant à l'efficacité du vaccin Janssen (élaboré par les laboratoires Johnson & Johnson) au mois de septembre dernier après que des formes graves de Covid-19 chez des patients vaccinés ainsi qu'une surreprésentation de ces derniers dans des services de réanimation aient été observées, le produit est de nouveau sous le feu des critiques.

Contrairement aux vaccins développés par Pfizer et Moderna, rappelons que le vaccin Janssen est un vaccin à vecteur viral comprenant un adénovirus qui doit être injecté en une seule dose.

Cette fois, c'est la Haute Autorité de Santé (HAS) qui alerte sur les risques d'infarctus du myocarde liés aux injections de Janssen. La HAS a ainsi indiqué dans un avis [publié](#) le 21 février que la vaccination avec le vaccin Johnson & Johnson pouvait entraîner « une légère augmentation du risque d'infarctus du myocarde dans les deux semaines » qui suivent l'injection chez les adultes de moins de 75 ans. La recommandation de la Haute Autorité de Santé s'est notamment appuyée sur les données de pharmacovigilance du rapport « EPI-PHARE » publié le 18 janvier dernier.

L'exécutif suspend les injections en France

Conséquence de la publication de l'avis de la HAS, le ministère des Solidarités et de la Santé a communiqué dès le 22 février son intention de suivre cette recommandation. Désormais, le vaccin Janssen ne pourra être administré que dans certaines situations très particulières, à savoir pour les personnes à risque de formes sévères de la maladie qui présentent une contre-indication à l'administration d'un vaccin à ARNm. De plus, les injections vont être temporairement suspendues en France durant les prochaines semaines et ce, « en attendant les travaux européens de pharmacovigilance ».

En attendant, le ministère de la Santé conseille aux Français ayant prévu de se faire vacciner de privilégier les vaccins de Pfizer ou Moderna.

De son côté, la HAS « estime que ces données doivent rapidement faire l'objet d'un examen par l'Agence européenne du médicament (EMA) ». Dans cette optique, la question du vaccin Janssen sera abordée lors d'une réunion devant être organisée au début du mois de mars dans le cadre du Prac (Comité d'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance). À l'échelle mondiale, environ 38 millions de doses du vaccin Janssen ont été administrées depuis le début de la campagne de vaccination l'année dernière.

« Un signal faible, mais c'est un signal quand même »

Suite aux recommandations de la HAS, le Pr [Alain Fischer](#), président du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale en France, a déclaré lors d'un point presse au sujet de ces risques d'effets secondaires : « *Il y a un signal faible, mais c'est un signal quand même, donc cela entraîne une attitude de prudence* ».

Même ton rassurant du côté de la Haute Autorité de Santé, qui ajoutait dans son avis du 21 février qu'à ce jour « les données de pharmacovigilance disponibles au niveau mondial [...] sont rassurantes et aucun signal en lien avec le risque d'infarctus du myocarde n'a été identifié au niveau européen ou au niveau des États-Unis ».

Quant aux effets secondaires indésirables du vaccin Janssen, l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), dans un bilan dressé le 18 février dernier, indiquait que 1 375 cas avaient été rapportés en France. Au 10 février 2022, 1 082 400 doses du produit de Johnson & Johnson avaient été administrées dans le pays.

Crédit photo : DR (photo d'illustration)

[cc] [Breizh-info.com](https://breizh-info.com), 2022, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine
